

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 134 (2008)
Heft: 04: Entre villes

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

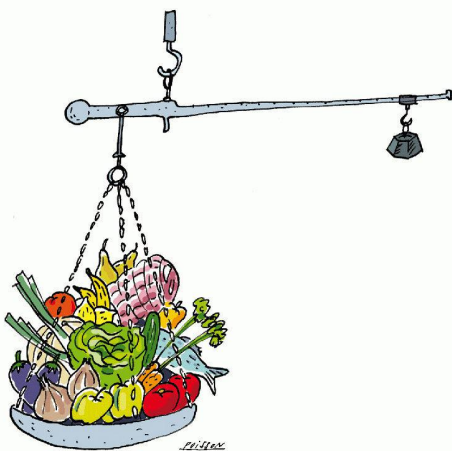
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'art et la manière



En soi, un vote positif sur un objet d'urbanisme ne constitue pas une rareté. Néanmoins, celui du 24 février dernier à Renens apparaîtra sans doute comme une décision historique. Accepté avec 77% des voix, le referendum facultatif pour le Plan de quartier « Place du Marché » valide en effet un processus participatif exemplaire, dont certaines phases avaient un caractère expérimental encore inédit en Suisse.

Il a été amorcé en 2005 par une consultation de la population au cours de cinq séances publiques visant à identifier les forces et faiblesses du centre-ville, puis à produire un certain nombre de propositions de contenus¹. Une partie de celles-ci a permis la programmation d'un mandat d'études parallèles pour la Place du Marché, dont la session de jugement s'est déroulée en public devant près de 300 personnes. Le choix du jury en faveur du projet du bureau *Paysage*, d'abord

âprement contesté par une partie des spectateurs, a ensuite été expliqué et discuté au cours de plusieurs réunions ultérieures.

Effet inattendu, ces débats ont influencé un projet adjacent, un ensemble privé comprenant parking souterrain, commerces et logements. Tenant compte à la fois des remarques exprimées et des principes du projet pour la place, ses concepteurs ont revu leur esquisse en diminuant sa volumétrie et en complétant notamment le portique proposé par *Paysage*. Enfin, dernière étape de ce processus dialogique, le conseil communal a décidé de soumettre le projet de plan de quartier au referendum facultatif, afin de vérifier le soutien du souverain.

A chacune de ses étapes, la démarche comportait une prise de risque importante. Son issue favorable démontre qu'un processus participatif a la capacité d'échapper aux trois critiques majeures que lui adressent souvent ses détracteurs : il serait long et coûteux, ne déboucherait que sur des compromis et ne servirait qu'à manipuler l'opinion en lui faisant avaliser des décisions venues d'en haut. A Renens, tout au contraire, il a permis de lancer une dynamique, d'établir un rapport de confiance entre le peuple et les autorités et d'instaurer les conditions d'une élaboration dialogique de l'urbanisme.

Bien sûr, on pourra toujours espérer faire passer des projets « en douce », en force ou grâce à des artifices de communication. Mais, plus que jamais, ceux qui s'accrocheront à ce genre de stratégie seront condamnés à allumer des cierges en espérant échapper au referendum qui, à la fin, réduirait tous leurs efforts en fumée. Désormais, en matière de politique urbaine, il est possible d'associer l'art et la manière.

Francesco Della Casa

¹ Voir NICOLAS BABEY : « Architecture et processus participatif : le cas de Renens », *TRACÉS* n° 24/2006